

Toulouse, le 24 septembre 2002

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE MIDI-PYRENEES

Division de l'environnement industriel

12, rue Michel Labrousse – BP 1345

31107 TOULOUSE CEDEX 01

Téléphone : 05.62.14.90.39

Télécopie : 05.62.14.90.01

Mél : alain.barafort@industrie.gouv.fr

**Compte rendu de la commission locale
d'information et de prévention (CLIP) du pôle
chimique sud de Toulouse**

Réunion du 10 septembre 2002

Ordre du jour : Installation de la Commission

1 - Introduction de M. le préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne

M. le préfet remercie tout d'abord le professeur Jean Mahenc d'avoir bien voulu accepter de présider cette commission.

Après le 21 septembre, la question de l'information, de l'échange entre les acteurs (industriels, Etat, collectivités locales, associations, organisations syndicales) et de la transparence des procédures, sont apparues comme essentielles.

Le SPPPI a joué un rôle majeur et continuera à remplir une mission importante au niveau départemental, permettant d'aborder des sujets transversaux et globaux. La CLIP, pour sa part, a une vocation locale.

Dans le prolongement des travaux du comité Fiterman, le Premier ministre a souhaité que soit mise en place une Commission Locale d'Information et de Prévention, instance de travail rassemblant tous les acteurs concernés et chargée de proposer des actions concrètes en vue d'une meilleure information de la population.

M. le préfet demande en particulier que la Commission Locale d'Information et de Prévention soit étroitement associée à la révision du PPI.

L'objectif est bien de réduire les nuisances (pollution et risques) dans une logique de progrès continu et dans une logique de coopération, souhaitée par l'Etat, fondée sur la transparence, l'écoute et la volonté d'avancer dans un climat de confiance retrouvée.

Il convient d'éviter les procès d'intention et d'examiner les véritables questions qui se posent.

M. le préfet présente ensuite le contenu de la décision préfectorale du 6 septembre 2002 créant la commission locale d'information et de prévention du pôle chimique sud de Toulouse. Une copie de cette décision est jointe en annexe 1.

2 – Discours introductif de M. le Jean Mahenc

Les principaux points du discours introductif prononcé par M. le professeur Jean Mahenc, président de la CLIP, sont repris ci-dessous :

« 2.1 - Mission Fiterman »

Il convient de rappeler en premier lieu que la CLIP qui se met en place aujourd'hui est née des conclusions de la mission conduite par Charles Fiterman dont je saluerai ici le patient travail de concertation, l'inépuisable capacité d'écoute (disponibilité) et la pertinence de l'analyse. C'est une leçon dont je m'efforcerai de m'inspirer dans mon action.

2.2 - Banc d'essai pour une meilleure concertation

Il ne fait aucun doute que les travaux de la CLIP seront attentivement suivis à l'échelle nationale car l'accident du 21 septembre 2001 a naturellement induit un processus législatif de révision de notre système sécuritaire, dont la CLIP est une des premières mesures concrètes.

La CLIP est donc sur le banc d'essai.

Toulouse, la Haute-Garonne et Midi-Pyrénées sont déjà une terre pilote en matière de concertation publique : l'ORAMIP pour la qualité de l'air, l'ORDIMIP en matière de déchets et bien évidemment le SPPPI pour le risque industriel.

Mais, en fait, la tradition remonte plus haut : Notre Sud-Ouest n'est-il pas la terre des sauvetés, des bastides, des villes franches et autres villes nouvelles où, aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, les pouvoirs des rois de France, des Plantagenêts, des Comtes de Toulouse et de l'Eglise se sont affrontés et ont dû composer avec les rares populations qu'il fallait fixer pour assurer les travaux des champs, l'artisanat et le commerce.

Nous essaierons ensemble d'inscrire la CLIP dans cette tradition de concertation.

2.3 - Symbiose avec le SPPPI

Pour en revenir à notre époque, le SPPPI a lui aussi à sa manière essuyé l'onde de choc du 21 septembre. Sous la conduite de mon ami, André Savall, le SPPPI a courageusement ouvert un véritable forum au lendemain de la catastrophe.

On y a entendu gronder la colère, on y a mesuré le désespoir, on y a vu germer des idées. Le SPPPI, conçu pour anticiper les problèmes dans le calme, est apparu dans la tourmente, comme une structure apte à renouer le dialogue tout en servant d'exutoire.

La CLIP et le SPPPI seront deux organismes appelés à vivre en symbiose. Si les buts fondamentaux poursuivis sont les mêmes, les champs d'action sont à échelle différente.

La CLIP devra se focaliser plus spécialement sur le suivi des activités qui reprennent sur la plate-forme industrielle de la zone sud de Toulouse. Elle dissèquera les problèmes sous la loupe.

- *La CLIP devra veiller étroitement à ce que la sécurité soit toujours le souci prioritaire dans le fonctionnement des installations situées sur le pôle chimique Sud de Toulouse et s'attacher à ce que jamais ne s'érousse la vigilance à cet endroit.*
- *La CLIP devra promouvoir l'information et la concertation sur le fonctionnement des installations du pôle chimique Sud.*

Les fonctionnements des deux organismes sont de plus différents : le SPPPI est pratiquement ouvert à tous ceux qui souhaitent participer à son action alors que la composition de la CLIP est strictement définie. La durée de vie de la CLIP, limitée à trois ans, organise son renouvellement périodique. La CLIP a vocation à engager des expertises contradictoires et il faudra d'ailleurs se préoccuper de trouver le statut qui permettra d'utiliser cette possibilité.

2.4 - Secrétariat assuré par la DRIRE

La DRIRE assurera le secrétariat de la CLIP, comme elle le fait déjà pour le SPPPI. Mon expérience du fonctionnement du SPPPI m'a permis précisément d'apprécier durant sept ans la qualité de ce soutien. Je sais que nous trouverons auprès de la DRIRE un appui efficace. De plus, les secrétariats du SPPPI et de la CLIP, localisés en un même endroit seront à même d'échanger rapidement les informations.

2.5- Trois idées directrices

Trois idées directrices guideront ma conduite dans la tâche qui m'est ici confiée.

1/ Rigueur professionnelle.

Permettez au chimiste que je suis de rappeler que, dans sa discipline, la recherche de la sécurité relève tout particulièrement du soin apporté à l'exécution du travail.

Plus que dans d'autres domaines, cette exigence est liée en chimie, au fait qu'une infime trace de matière se mêlant aux réactifs peut initier une réaction, ou l'inhiber, ou l'orienter dans un sens tout autre que celui souhaité.

Ce serait une erreur grossière de penser que cette exigence de rigueur se limiterait au chimiste d'analyse et ne concernerait que modérément les pratiques de la chimie lourde. Pour maîtriser une réaction, il faut travailler proprement que ce soit au laboratoire, à l'atelier de fabrication ou sous la halle de stockage. Travailler proprement c'est garantir la sécurité mais aussi assurer le meilleur rendement : ainsi la recherche de la sécurité s'accorde parfaitement avec le souci légitime d'assurer un profit.

La CLIP devra donc être attentive à éviter toute dérive, à éviter l'instauration de toute pratique tendant à diluer les responsabilités (emploi de sous-traitants sans qualification chimique). Dans l'enceinte des usines chimiques il ne saurait y avoir de lieu échappant à cette exigence de rigueur.

2/ Comprendre, informer, éduquer.

Le bricoleur qui, faisant un nettoyage de printemps dans son atelier ou son abri-jardin, jetterait pêle-mêle dans sa poubelle un fond de sachet de soufre pour traiter la vigne, un fond de chlorate de sodium dans sa boîte rouillée ayant servi à désherber ses allées, un fond d'engrais au nitrate d'ammonium, un vieux flacon de produit servant à déboucher les siphons engorgés et contenant de la soude, un reste d'eau de javel oublié dans une bouteille... jouerait, sans le savoir, les apprentis-sorcières.

Celui qui ne sait pas, non seulement est plus exposé au risque qu'un autre qui sait, mais il est, de plus, lui-même dangereux.

Voilà pourquoi, comprendre, expliquer, éduquer, sont une nécessité impérative. C'est la clef de la transparence à laquelle nous devons veiller. C'est aussi un excellent moyen de rester au contact des populations concernées par le risque.

3/ Anticiper.

Le kayakiste qui descend un torrent de montagne, le slalomeur sur ses skis, le pilote de rallye, le pilote d'avion, tous ceux qui affrontent un danger savent qu'il faut anticiper l'événement. La CLIP est là pour veiller à ce que :

- *les ressorts de la remise en cause permanente du PPI soient toujours bien tendus,*
- *les retours d'expérience soient assurés,*
- *des exercices d'alerte soient régulièrement réalisés.*

Il ne faut pas que les sentinelles s'endorment.

L'information et l'écoute des populations concernées sont une impérieuse nécessité, bien affichée dans la vocation de la CLIP. J'ajouterai qu'on a jusqu'à présent trop sous-estimé les vertus de cette pratique qui, stimulant les esprits, suscite des questions inattendues et dérange éventuellement l'ordre établi. Et c'est bien ainsi qu'on se tient en éveil et que la remise en question est activée.

La CLIP affirmera son efficacité en devenant un rouage exemplaire dans la concertation publique. »

Après ce discours introductif, M. le président de la CLIP propose, pour le trimestre à venir, un rythme mensuel pour les réunions. Les prochaines réunions pourraient être consacrées :

- à une présentation par les industriels de leurs activités et de leurs projet à court et moyen terme,
- à une visite des sites,
- à l'élaboration du règlement intérieur de la commission,
- à l'examen du PPI. Sur ce point, M. le président fait part du souhait de M. le préfet que la CLIP soit directement associée aux travaux d'élaboration du PPI.

3. Tour de table

3.1 - Conseil Régional de la région Midi-Pyrénées

M. Beneteau, représentant M. le président du Conseil Régional, partage les propos tenus par M. le préfet et M. Mahenc. Il insiste sur le rôle de concertation que devra jouer la CLIP et sur la nécessité de créer à nouveau un climat de confiance. Il rappelle que le Conseil Régional :

- attache de l'importance à la capacité de cette commission à lancer des expertises qui permettront de regagner la confiance de la population,
- s'engage à participer aux travaux de la CLIP pour relancer les processus industriels.

3.2 – Monsieur le député de la 3^{ème} circonscription

M. Cohen rappelle qu'il a participé aux travaux de la commission parlementaire qui a établi des propositions concrètes qui devraient servir à l'élaboration du projet de loi sur les risques industriels. La mise en place de cette CLIP est un point fort du rapport de la commission parlementaire. La CLIP doit jouer un rôle important dans le retour à la confiance. Elle n'a pas pour seul rôle de permettre le débat mais a bien pour mission la négociation d'actions concrètes entre parties prenantes opposées. Elle doit de plus disposer de moyens pour mener à bien des contre-expertises.

Pour ce qui concerne la composition de la commission, il indique que pour sa part la présence de représentants des salariés des usines du pôle sud et de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le PPI lui paraît importante.

3.3 – Monsieur le député de la 4^{ème} circonscription

M. Diebold, regrette que cette CLIP n'ait pas été mise en place plus tôt car c'est un outil essentiel pour rapprocher les points de vue. Il partage les propos de M. Mahenc qui permettront de regagner la confiance, préalable à tout développement du pôle chimique sud.

Il précise que le projet de loi sur les risques industriels est en cours d'élaboration et qu'il devrait être déposé en fin d'année.

3.4 – Conseil Général de la Haute-Garonne

M. Pignard, représentant M. le président du Conseil Général de la Haute-Garonne, rappelle que le Conseil Général a participé activement aux travaux du SPPPI depuis l'accident d'AZF. La position du Conseil Général sur l'avenir du pôle chimique sud, prise en 2002, n'a été guidée que par la nécessité d'assurer la sécurité des populations.

Cette CLIP doit permettre de regagner la confiance entre les différents acteurs pour qu'un débat puisse s'instaurer et qu'on puisse avoir un pôle chimique sécurisé et sans danger pour les populations.

Le Conseil Général participera aux travaux de la CLIP et sera favorable à une réindustrialisation du pôle chimique sud si les risques présentés par les activités projetées restent à l'intérieur des limites du site.

3.5 – Communauté d'agglomération du grand Toulouse

M. Raynal, maire de Tournefeuille, représentant le président de la Communauté d'agglomération, précise que l'agglomération du grand Toulouse se doit d'être présente à cette CLIP.

L'information de la population sur le redémarrage des activités doit être la première priorité de cette CLIP.

Il souhaite que les réunions à venir soient programmées rapidement dans des créneaux horaires bien définies.

3.6 – Mairie de Toulouse

M. Dufetelle, représentant M. le maire de Toulouse, souhaite aussi que les réunions à venir soient programmées rapidement dans des créneaux horaires bien définis.

Les problèmes techniques en suspens devront être rapidement réglés (périmètres de sécurité, dépollution des sols).

3.7 – Mairie de Portet sur Garonne

Mme Lehoussé, représentant M. le maire de Portet sur Garonne, se félicite de la création de cette CLIP, qui pour être efficace doit avoir des moyens humains et financiers. Elle s'inquiète du gel annoncé par le gouvernement des 150 postes d'inspecteurs des installations ouverts après la catastrophe de Toulouse.

M. Diebold précise que les postes seront prochainement ouverts.

3.8 – Mairie de Vieille Toulouse

M. Magnès, représentant M. le maire de Vieille Toulouse, précise que la composition de cette CLIP mériterait d'être revue car certaines collectivités ont été oubliées.

Il souhaite que cette commission établisse des documents de synthèse afin de faciliter la communication des élus.

3.9 – Union départementale du syndicat CFE/CGC

M. Bouchardy, représentant de l'union départementale du syndicat CFE/CGC, lit la déclaration jointe en annexe 2. M. le président de la CLIP prend acte de la décision de ce syndicat de ne pas participer aux travaux de la CLIP et indique qu'il sera heureux si ce syndicat revient participer aux travaux de la CLIP dans l'année, avant d'être réputé démissionnaire.

3.10 - Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail de l'une des entreprises du pôle chimique

M. Mirailles, secrétaire du CHSCT de l'usine SNPE, précise que le syndicat CGT de la SNPE et les représentants des salariés ne cautionnent pas cette CLIP et indique que la composition de la CLIP doit être revue pour intégrer un représentant du personnel de chaque entreprise participant aux travaux de la CLIP.

3.11 – Union départementale du syndicat CGT/FO

M. Armaignac est satisfait de la mise en place de cette CLIP mais indique que dans sa composition les salariés ont été oubliés.

Il souhaite que les débats soient aussi dépassionnés que possible mais n'oubliera pas ce qui s'est dit avant.

3.12 – Union départementale du syndicat CFDT

Mme Dufresne, précise que l'union départementale du syndicat CFDT participera aux travaux de cette CLIP créée en prolongation du Comité Fiterman. La CLIP doit disposer de moyens financiers pour que des expertises puissent être réalisées. Il conviendra de voir comment la CLIP peut prendre en compte les dispositions contenues dans la charte élaborée par l'association CRITIC (cf annexe3).

Il faut qu'il y ait rapidement un projet industriel important sur le site du pôle chimique sud.

Elle souhaite que la composition de la CLIP soit modifiée pour intégrer les représentants des salariés de chaque usine et l'association CRITIC.

3.13 – Union départementale du syndicat CFTC

M. Quibel se félicite de la création de cette CLIP et espère que ses membres pourront travailler en toute confiance et en toute indépendance.

3.14 – UMINATE

M. Perret précise que dans le cadre de cette CLIP, il fera remonter les inquiétudes des adhérents de l'UMINATE. Il attache de l'importance aux moyens financiers et humains dont sera dotée cette CLIP. La CLIP devra participer à la définition des périmètres de sécurité qui doivent être mis en place.

3.15 – Amis de la Terre Midi-Pyrénées

M. Ciekanski souhaite que la CLIP s'intéresse à l'utilité sociale des produits fabriqués et traite très rapidement du problème de la zone inondable. La CLIP devra par ailleurs faire avancer la réflexion sur ce qu'est et doit être un pôle chimique.

3.16 – Association AVPRI

M. Favard indique que son association a participé à l'ensemble des réunions qui ont été organisées depuis la catastrophe. Il rappelle que son association n'est pas opposée au développement d'une industrie chimique sur le site d'Empalot et qu'elle attache une importance primordiale au respect des engagements gouvernementaux (réduction des risques à l'intérieur du site dans un délai maximum de cinq ans, ...).

Il précise par ailleurs l'inquiétude des membres de son association sur plusieurs points :

- inondabilité du site au regard des inondations dans le Sud Est de la France,
- inclusion d'une route très fréquentée (chemin des Etroits) dans le périmètre de sécurité de l'usine SNPE,
- conclusions des résultats de l'expertise réalisée par TNO qui ne s'est pas appuyée sur la réglementation nationale pour réaliser l'expertise des études de dangers.

3.17 – Comité de quartier Croix de Pierre

Mme Réal précise que le quartier Croix de Pierre a été touché de plein fouet par la catastrophe. Le comité de quartier Croix de Pierre a participé depuis l'origine aux travaux du SPPPI. Ce qui a été supporté et dénoncé par le comité depuis toujours (pollutions, nuisances, etc.) ne doit pas se reproduire.

3.18 - Collectif Hasure Empallot

M. Ndonga souhaite que les riverains soient écoutés. L'information des populations sur les risques présentés par les industries et la conduite à tenir en cas d'accident doit être faite chaque année et non pas tous les cinq ans.

Il rappelle qu'une réelle concertation demande du temps : recevoir à temps les documents, les étudier, en débattre.

Il souhaite aussi que l'association Critic soit associée aux travaux de la CLIP.

3.19 – Collectif plus jamais ça, ni ici, ni ailleurs

Mme Meynadier rappelle que le choix d'autoriser le redémarrage des activités n'est pas pertinent (inondabilité du site, survol du pôle chimique par les avions, stockage de nitrocellulose dans des ballastières situées à proximité du pôle chimique).

Le collectif participera aux travaux de la CLIP pour avoir l'information, bien qu'il soit en désaccord sur le fond. Il examinera avec attention tout ce qui a trait à la réduction des risques industriels.

3.20 – Société SNPE

M. Surroca précise que SNPE participera aux travaux de la CLIP avec transparence et écoute.

Il indique que la composition de la CLIP gagnerait à être renforcée par des représentants de l'activité de recherche et de syndicats professionnels et de branche (UIC, MEDEF) et de chambres consulaires (CCI, CESR).

La SNPE n'émet aucune objection aux visites de sites, sous réserve de l'état du climat social.

3.21 – Grande Paroisse

M. Murret-Labarthe précise que Grande Paroisse contribuera et participera aux travaux de la CLIP jusqu'au démantèlement des installations et à la réhabilitation du site.

3.22 – Société Raisio

M. Laumond indique que sa société participera aussi aux travaux de la CLIP et qu'elle souhaite un véritable projet de réindustrialisation du site. Un projet sera présenté prochainement par Raisio.

3.23 – Société Isochem

M. Gendreau indique qu'Isochem participera aux travaux de la CLIP. Isochem ne voit aucune objection pour organiser des visites de son entreprise. Il précise que des journées portes ouvertes sont prévues fin octobre 2002.

3.24 – Société Tolochimie

M. Sendret fait part du regret du personnel à l'annonce de la fermeture de l'entreprise, qui suite à la catastrophe n'avait pas subi de dégâts. Il précise que sa société participera aux travaux de la CLIP jusqu'au démantèlement des installations et à la réhabilitation du site.

3.25 – Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS)

M. le directeur de la DDASS précise que la DDASS apportera ses connaissances et ses capacités d'expertise à cette commission en matière de santé, soit directement, soit par le biais d'experts extérieurs (INVS).

Le recueil d'informations émanant de cette commission sera porté à la connaissance du personnel et des malades de l'hôpital Marchant.

3.26 - Direction régionale de l'environnement (DIREN)

M. le directeur de la DIREN indique que ses services suivront et participeront activement aux travaux de la CLIP dans un souci d'écoute et de transparence.

3.27 – Direction départementale de l'équipement (DDE)

M. le directeur de la DDE précise que ses services interviendront dans cette commission pour les problèmes d'urbanisme et de transport.

3.28 – Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP)

M. le directeur précise que la DDTEFP interviendra dans cette commission au titre :

- de la sécurité du travail pour le personnel et l'environnement (en relation avec la DRIRE),
- du dialogue social (création d'un CHSCT de site),

- de l'emploi,
- de la mise en œuvre des plans sociaux des entreprises du pôle chimique et des autres entreprises impactées par la catastrophe de Toulouse.

3.29 – Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE)

M. le directeur après avoir rappelé les différentes missions de la DRIRE, précise que ses services :

- font en sorte que les entreprises mettent tout en œuvre pour réduire les risques,
- contribueront au débat public sur le thème des pollutions et des risques et rendra compte devant la CLIP de son action,
- sont très intéressés par le point de vue des différents acteurs.

4 – Conclusions

Après ce tour de table, M. le président précise qu'il a pris acte des différents vœux exprimés par les membres de la CLIP et qu'il prendra l'attache des services de la préfecture pour ce qui concerne les demandes relatives à la modification de la composition de la CLIP.

Il propose que la prochaine réunion soit consacrée à la présentation par les industriels, membres de la CLIP, de leurs activités et de leurs projets à court terme.

La durée de la prochaine réunion sera de 3 heures au maximum.

Elle est fixée au 22 octobre 2002 à 17 heures à la préfecture.

Pour le directeur et par délégation,
L'ingénieur divisionnaire
de l'industrie et des mines,

Alain BARAFORT